

56

Commission permanente
Séance du 5 décembre 2022



Rapporteur : M. MORAZIN

47324

24 - Sport

Projets innovants sport et mixité

Le lundi 05 décembre 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme COURTEILLE (pouvoir donné à M. COULOMBEL), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h35.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 3 février 2022 relative à l'adoption du budget primitif ;

Exposé :

Le Département soutient les projets associatifs qui assurent la promotion de la pratique sportive féminine, du sport santé et qui ont des enjeux de citoyenneté. Une enveloppe de 15 000 € a été prévue dans le cadre de ce dispositif pour l'exercice 2022.

L'association "Donnons des elles au vélo" a sollicité une aide du Département pour l'organisation de la 8^{ème} édition de son évènement de promotion de la place des femmes dans le sport de haut niveau.

Cette association a pour objet de promouvoir le cyclisme féminin au niveau local, national et international à travers une course féminine. Une équipe de neuf coureuses ambassadrices effectue le parcours du Tour de France, un jour avant les hommes, afin de profiter de la notoriété de l'évènement et ainsi mettre en lumière le cyclisme féminin. En amont et aval de la manifestation, une cinquantaine d'actions de sensibilisation au sport féminin de haut niveau ont été menées en France et plus particulièrement en Ile-et-Vilaine (interventions scolaires sur la place des femmes dans le cyclisme, conférences, débats, etc.). Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 1 500 €.

Le groupe thématique sport a donné un avis favorable à ce dossier, pour l'attribution d'une subvention pour un montant total de 1 500 €.

Décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 1 500 € au profit de l'association "Donnons des elles au vélo", détaillée dans le tableau joint en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 6 décembre 2022

ID : CP20220962

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation